



Déclaration au CDEN du 15 février 2024

Ce CDEN se tient alors que le massacre continue dans la bande de Gaza et dans toute la Palestine, depuis plus de 4 mois avec plus de 10 000 enfants tués sous les bombardements.

La Cour internationale de Justice a elle-même évoqué le risque de génocide par l'armée israélienne dans la bande de Gaza.

La FNEC FP-FO ne se taira pas sur le massacre en cours et exige l'arrêt des bombardements et le cessez-le-feu immédiat. Nous sommes pour la paix et nous condamnons les discours visant à opposer les victimes palestiniennes et les victimes israéliennes.

La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'abrogation de la Loi Immigration, xénophobe, antisociale et antirépublicaine qui s'inscrit dans la remise en cause de nos acquis sociaux. Elle s'attaque notamment aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale : des salariés cotiseront à la Sécurité sociale sans pouvoir en bénéficier.

Le gouvernement est en guerre contre les salariés : il compte poursuivre le démantèlement du code du travail avec une nouvelle loi Travail, il compte poursuivre la liquidation du statut de fonctionnaire avec une loi Guérini dite « historique » par le président Macron, il compte poursuivre ses attaques contre notre système de santé...

De fait, la nouvelle ministre, qui a été précédemment rectrice des académies de Limoges et de Toulouse, entre 1997 et 2005, puis garde des sceaux entre juin 2017 et juillet 2020, s'inscrit totalement dans la poursuite des contre-réformes qui, au cours des dernières décennies, n'ont cessé d'œuvrer à la déréglementation et la territorialisation de l'école.

Ainsi a-t-elle affirmé dans un article publié dans la revue *Après-demain* en 2016, et intitulé « Supprimer le ministère de l'Éducation nationale ? », que « le système éducatif français doit évoluer vers plus de décentralisation territoriale et fonctionnelle », prônant notamment une plus grande autonomie, un rôle accru des collectivités territoriales et une « déconcentration de la gestion des ressources humaines ».

Pour Gabriel Attal, la désignation de Nicole Belloubet doit permettre d'atteindre les mesures qu'il a prévues pour l'école, les chantiers qu'il a ouverts et portés en tant que ministre de l'Éducation nationale puissent se déclinier.

Mais il fait déjà face à de fortes mobilisations de la population qui refuse ses contre-réformes.

Dans la continuité du succès de la manifestation du 25 janvier, organisée par FO, qui a réuni 5000 manifestants à Paris pour la défense de l'enseignement spécialisé, les personnels de l'Éducation se sont massivement mis en grève le 1er février à l'appel de la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT Education et Sud Education sur une plateforme de revendications communes.

Dans toute la France, des cortèges imposants ont rassemblé des dizaines de milliers de personnels de toutes catégories, y compris des chefs d'établissements et des IEN. Ils ont exprimé une immense colère face aux destructions en cours dans l'Education Nationale du fait de la politique de ce gouvernement :

Immense colère face à l'effondrement du pouvoir d'achat des personnels sous-payés et à qui aucune revalorisation ne serait proposée encore cette année.

Immense colère face aux suppressions massives de postes couplées aux mesures du « Choc des savoirs » qui suppriment des heures et désorganisent les établissements, dégradent profondément les conditions de travail tout en stigmatisant les élèves.

Immense colère face à la politique d'inclusion systématique qui génère le chaos dans les écoles. C'est un leurre de faire croire que la pédagogie peut se substituer aux soins ! Notre fédération prône l'égalité des droits, et en premier lieu pour les élèves en situation de handicap qui doivent pouvoir bénéficier de l'enseignement spécialisé auquel ils ont droit ! L'aveu de l'ex-ministre de l'Education Attal concernant les 23 000 places manquantes dans les établissements spécialisés est inacceptable ! Il faut créer ces places en urgence. Faute de quoi, les élèves se retrouvent en milieu ordinaire, ce qui engendre une souffrance généralisée : souffrance de l'élève qui ne peut bénéficier de l'enseignement auquel il a droit, souffrance des personnels qui ne peuvent prendre en charge cet élève comme il se doit, souffrance du groupe classe qui subit la perturbation de la classe, souffrance des familles qui se sentent démunies. Pour la FNEC FP FO, l'acte 2 de l'école inclusive, qui se traduit par une inclusion systématique et forcée, n'est pas de la bienveillance mais de la maltraitance.

Le 6 février, encore un certain nombre de collègues se sont remis en grève. Depuis, la colère ne s'est pas atténuée et les collègues se réunissent, localement, pour décider des suites à envisager pour gagner sur leurs revendications : de véritables augmentations salariales, l'abandon du Pacte, l'abandon des mesures de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon du « choc des savoirs », l'annulation des suppressions de postes, un vrai statut pour les AED et les AESH, le retrait de la contre-réforme du lycée professionnel, les créations de postes nécessaires dans tous les corps, défense de leurs conditions de travail.

Comme la grande majorité des français, les personnels de l'Education veulent en finir avec toutes ces politiques du gouvernement Macron-Attal qui remettent en cause aussi bien les acquis ouvriers de l'Ecole, que ceux de la Santé et de la Sécurité sociale. Les travailleurs n'ont pas tourné la page de la réforme des retraites. Leur colère est intacte.

L'Ecole publique, comme tous les services publics, est la richesse de ceux qui n'en ont pas. Lorsque le Président Macron élève les écoles privées au rang de service public, notre Confédération répond : « *les fonds publics doivent être réservés à la seule Ecole publique* ».

Le « choc contre les savoirs » s'inscrit dans la continuité et dans l'aggravation des contre-réformes menées ces dernières années. Après la réforme du collège de 2015 et la réforme du lycée de 2018, qui ont supprimé des milliers d'heures disciplinaires, après le Baccalauréat Blanquer et « Parcoursup », véritables machines à déqualifier la jeunesse, votre « choc des savoirs » franchit une étape supplémentaire dans la destruction de l'Ecole publique : moins d'enseignements, plus de dérèglementation...

La FNEC FP-FO refuse la désorganisation des collèges par l'instauration de groupes de niveaux flexibles en Mathématiques et en Français, dont la mise en place entraîne la suppression des dédoublements, l'éclatement du groupe classe, la détérioration des emplois du temps et la réduction ou la suppression d'enseignements disciplinaires et d'options.

Non seulement cette réforme remet en cause la liberté pédagogique avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés, mais elle va dégrader considérablement les conditions de travail par la grande insuffisance des postes, par l'absence de création des postes statutaires nécessaires et la surcharge des classes.

En outre, cette réforme transformerait le collège en machine à trier les élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupe de niveaux et en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de prépas lycées 2nde en LGT ou LP.

Concernant la carte scolaire du 1er degré, la FNEC FP-FO soutient toutes les familles et les personnels qui s'opposent aux fermetures de classe : blocages, opérations « école morte » ou piquets de grève. Notre fédération revendique l'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous les postes statutaires nécessaires dans tous les corps et catégories de personnels !

Notre fédération se félicite de toutes les créations de postes. Néanmoins, nous rejetons les priorités ministérielles qui inscrivent les créations de postes des conseillers pédagogiques dans le cadre du "choc des savoirs". La FNEC FP FO condamne le renforcement des formations « en constellation » qui mettent fin au libre choix de la formation, remettent en cause la liberté pédagogique et monopolisent des moyens de remplacement considérables alors que nous accusons une crise du remplacement. Nous refusons que les moyens alloués à l'école permettent de renforcer une politique que nous combattons !

Enfin, la FNEC FP FO dénonce la désorganisation du remplacement engendrée par la décision départementale, l'an passé, de départementaliser les moyens de remplacement. Nous contestons les arguments qui conduisent à dire que cette mesure ait amélioré le remplacement sur notre département. En effet, il n'est pas satisfaisant que les remplaçants arrivent régulièrement après 10h sur le lieu de remplacement parce qu'ils ont été prévenus tardivement. Il n'est pas satisfaisant que des remplaçants attendent dans leur école de rattachement alors que des collègues ne sont pas remplacés dans des écoles voisines. Il n'est pas satisfaisant qu'il y est un turn over des remplaçants sur l'absence prolongée d'un même enseignant. Il n'est pas satisfaisant que des remplaçants arrivent sur une école pour qu'on leur demande à leur arrivée de changer d'école. Il n'est pas satisfaisant qu'un remplaçant arrive sur une école où un autre remplaçant est déjà missionné. Simplement, cette organisation du remplacement n'est pas satisfaisante parce qu'elle est inefficace.

De surcroît, nous affirmons qu'elle renforce la dégradation des conditions de travail de personnels : surcharge de travail pour les personnels administratifs du pôle de remplacement, répartitions des élèves entre collègues présents, culpabilisation de l'enseignant absent en cas de non remplacement, titulaires remplaçants baladés sur des kilomètres et augmentation des temps de trajets, gestion du mécontentement et de l'incompréhension des familles, etc ...

Madame la directrice académique, d'autres départements qui ont expérimenté la départementalisation des moyens de remplacement y ont finalement y renoncé. C'est par exemple le cas du Val d'Oise, qui, après avoir expérimenté la fusion des ZIL et Brigades à la rentrée 2022, a réinstauré leur distinction à la rentrée 2023. Il a bien fallu constater que cette organisation désorganisait le service public.

C'est pourquoi, Madame la Directrice académique, la FNEC FP-FO demande l'abandon de la départementalisation des moyens de remplacement et le retour à la distinction entre remplacements courts, gérés par les secrétaires de circonscription, et les remplacements longs, gérés par les services de la DSDEN, pour la rentrée 2024.

Nous revendiquons :

- l'abandon de toutes les contre-réformes : « choc des savoirs », réforme de la voie professionnelle, réforme du baccalauréat, loi Rilhac, loi de l'école de la confiance, réforme des retraites, acte 2 de l'école inclusive
- l'annulation de toutes les suppressions de postes et de classes prévus à la rentrée 2024 et la création de postes à hauteur des besoins
- l'abrogation de la réforme de la voie professionnelle,
- l'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'Ecole inclusive ,
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins.
- la défense de l'enseignement spécialisé et adapté ainsi que la création et le maintien des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico- sociaux,
- l'abrogation du Pacte et l'augmentation immédiate et sans contrepartie du point d'indice à hauteur de 10% tout de suite et ouverture des négociations pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 200 (soit 28%)

La FNEC FP FO